

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/26

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU PASSAGE A LA TARIFICATION INCITATIVE

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédérick – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	59			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
59	-	-	-	-	-

Vu la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dont l'article 64 définit comme compétence obligatoire pour les communautés de communes la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Mme La Présidente expose les éléments suivants :

Considérant la collecte des déchets en porte-à-porte représente un enjeu majeur pour l'optimisation des ressources, la réduction des coûts et l'amélioration du service rendu aux citoyens.

La collecte des déchets en porte-à-porte représente un enjeu majeur pour l'optimisation des ressources, la réduction des coûts et l'amélioration du service rendu aux citoyens.

La Communauté de Communes a sollicité des prestataires pour accompagner le déploiement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). Le marché est décomposé en 3 lots, analysés selon les critères suivants : Valeur technique (60 %) et Prix des prestations (40 %).

Lot 1 : Enquête Porte à Porte (Recensement et dotation des bacs)

Lot 2 : Communication sur la Tarification Incitative

Lot 3 : Étude d'optimisation, d'uniformisation et d'organisation du SPPGD pour les 12 communes du SICTOM de Chénérailles.

Un appel d'offre a été effectué dont voici les résultats :

60 sociétés ont retiré le dossier, 7 sociétés a répondu.

Nom	Adresse	Code postal
SAISON D'OR PAU (Lot2)	PAU	64 000
AUSTRAL INGENIERIE ET ENVIR (Lot3)	ANGERS	49 000
Agence iSTUDIO (Lot2)	CHOLET	49 300
SYMETRIS (Lot1)	DIJON	21 000
ELCIMAI ENVIRONNEMENT (Lot1 et 3)	CALUIRE-ET-CUIR	69 300
L&M ASSOCIES (Lot2)	POLIGNY	39 800
VIACOL (Lot1)	TOULOUSE	31 000

Lot 1 : Enquête Porte à Porte (Recensement et dotation des bacs)

Après analyse des trois offres finales (Symetris, Elcimaï Environnement, Viacol):

- Analyse technique : Le groupement Elcimaï/IMLG a obtenu la meilleure note technique (54/60) grâce à sa sécurité juridique et la séniorité de son équipe. Cependant, le groupement Symetris / Pnyx 2.0 (51/60) se distingue par une méthodologie innovante utilisant l'Intelligence Artificielle pour le contrôle qualité des données en 48 heures.
- Analyse financière : L'offre de Symetris / Pnyx 2.0 est la plus compétitive avec un montant de 167 491,00 € HT.

Classement final : **Le groupement Symetris / Pnyx 2.0** arrive en première position avec une note globale de 91/100. (**SYMETRIS SAS** - SIRET 538 671 355 00021 - 29 B rue de l'Arquebuse – F-21000 DIJON ; **PNYX 2.0 SAS** - SIRET 798 772 174 00032 - 114 route du Foran — F-73100 Pugny-Chatenod)

Lot 2 : Communication sur la Tarification Incitative

Trois entreprises ont été évaluées (Saison d'Or, Agence iStudio, L&M Associés):

- Analyse technique : L'agence L&M Associés obtient la meilleure note (51/60) grâce à une expertise de 20 ans sur les thématiques environnementales et une expérience confirmée auprès de nombreuses collectivités sur la redevance incitative.
- Analyse financière : L'offre de L&M Associés est également la moins onéreuse avec un montant de 57 023,90 € HT.
- Classement final : **L'agence L&M Associés** arrive en première position avec une note globale de 91/100. (**L&M Associés** - SIRET 432 494 649 000 44 - Au Velours - rue François Arago - 39 800 Poligny)

Lot 3 : Étude d'optimisation, d'uniformisation et d'organisation du SPPGD pour les 12 communes du SICTOM de Chénérailles.

La collectivité a décidé de déclarer la **procédure sans suite pour ce lot**.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, dans le cadre de sa délégation de pouvoir consentie par le Conseil communautaire pour « Prendre toute décision concernant l'ensemble des conventions opérationnelles du service « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – économie circulaire » pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés », relevant ou ne relevant pas du champ de la commande publique » :

- D'attribuer le **Lot 1** au groupement **Symetris / Pnyx 2.0** pour un montant de **167 491,00 € HT** sur 4 ans (**SYMETRIS SAS** - SIRET 538 671 355 00021 - 29 B rue de l'Arquebuse – F-21000 DIJON ; **PNYX 2.0 SAS** - SIRET 798 772 174 00032 - 114 route du Foran - 73100 PUGNY-CHATENOD) ;
- D'attribuer le **Lot 2** à l'agence **L&M Associés** pour un montant de **57 023,90 € HT** sur 4 ans (L&M Associés - SIRET 432 494 649 000 44 - Au Velours - rue François Arago - 39800 POLIGNY) ;
- De confirmer l'abandon de la procédure pour le **Lot 3** (sans suite) ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, section d'investissement.
- Autorise Mme La Présidente à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

